



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 28030

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le fait que l'armée a décidé de désaffecter le château de Mercy (Moselle). Il s'agit d'un édifice prestigieux entouré d'un très grand parc. Un officier général a eu récemment un entretien avec les élus du secteur. Il leur a précisé que la propriété était en vente et qu'à compter du 1er juillet 1999 l'armée n'assurerait même plus le gardiennage. C'est une décision particulièrement grave car le château de Mercy possède des dizaines de pièces comportant des boiseries, des cheminées et d'autres éléments d'un intérêt évident. Il est clair que s'il n'y a plus de gardiennage, des actes de vandalisme ou des vols vont se multiplier très rapidement et, en quelques mois, le patrimoine existant sera réduit à néant. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique dans quelles conditions le ministère de la défense envisage de prendre des mesures de sauvegarde jusqu'à la vente du château de Mercy.

Texte de la réponse

Le Château de Mercy, devenu inutile aux besoins des armées, fera l'objet d'une cession. Cependant, l'armée de terre, attributaire de cet immeuble, a d'ores et déjà pris les mesures nécessaires pour en assurer le gardiennage permanent jusqu'à la date de son aliénation, soit par des moyens militaires, soit par le recours à une société privée. Cet immeuble sera également mis sous alarme afin d'en renforcer la sécurité et le protéger contre d'éventuels actes malveillants. Par ailleurs, des dispositions ont été prises afin que le chauffage du château de Mercy soit maintenu en position « hors gel ». Ces différentes mesures permettent ainsi de répondre aux préoccupations évoquées par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28030

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1971

Réponse publiée le : 24 mai 1999, page 3136